



Conseil québécois sur  
le tabac et la santé

# Rétablir la TVQ sur les produits du tabac

Mémoire | Consultations prébudgétaires 2023-2024

## Rétablir la TVQ sur le tabac et dépasser la taxation de l'Ontario

### Mettre fin à l'incohérence fiscale qui pèse sur le système de santé

Le 8 février dernier, le gouvernement a annoncé l'augmentation de 8 \$ de la taxe spécifique sur les produits du tabac. C'est une avancée positive vers une reprise en main du dossier de la taxation du tabac dans la province.

Malgré ce rehaussement de la taxe spécifique prévue au budget 2023, celle-ci devrait rapporter seulement 1.1 milliard au Québec alors que les soins pour des maladies liées à la consommation du tabac coûtent aux Québécois.e.s 3,8 milliards de dollars, chaque année.

Dans la continuité de cet élan et pour soulager davantage le système de santé, le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) renouvelle sa demande de **rétablir la taxe de vente du Québec (TVQ) sur les produits du tabac**. Le retour de cette taxe - abandonnée depuis 1998<sup>1</sup> – est un outil supplémentaire pour soutenir une politique fiscale cohérente ayant pour priorité la hausse et la régulation des prix<sup>2</sup>.

Rappelons que le Québec n'avait pas connu de hausse de la taxe depuis 2014, se privant ainsi de la mesure fiscale jugée comme étant le **plus efficace et le plus rentable pour réduire le tabagisme par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**<sup>3</sup>.

Rétablir la TVQ sur les produits du tabac est un outil fiscal indispensable pour réduire efficacement le nombre de personnes qui fument et pour réduire le fardeau sur le système de santé.

### Le Québec est la seule province qui n'applique pas de taxe provinciale sur la vente du tabac

Le gouvernement doit maintenant oser **s'attaquer au dossier de la TVQ**. Rappelons que le Québec est la **seule province** qui n'applique pas de taxe provinciale sur la vente du tabac.

En tenant compte du nouveau montant de la taxe spécifique de **37.80 \$** et en appliquant la TVQ sur les cigarettes, le prix moyen du paquet **passerait de 11.49 \$ à 12.58 \$**.

Une **hausse supplémentaire d'environ 1 \$ par paquet** qui permettrait de dépasser le prix moyen du paquet en Ontario de **12.26 \$**.

Province	Taux de tabagisme	Prix moyen du paquet de cigarettes		
Ontario	11,6 %	Prix avec TVH 12,26 \$		
Québec	13,3 %	Prix avant la hausse 10,65 \$	Prix actuel (TPS seule) 11,49 \$	Prix avec TPS + TVQ 12,58 \$

\*Calcul réalisé à partir des données de [Physicians for a Smoke-Free Canada \(2023\), Taxes on cigarettes in Canadian jurisdictions.](#)

Cette mesure incitative supplémentaire de 1 \$ contribuera à réduire le taux de tabagisme à 10 % d'ici 2025, cible fixée par la [Politique gouvernementale de prévention en santé](#)<sup>4</sup> et qui sera accueillie favorablement. Selon un sondage Léger (automne 2021) **83 % des Québécois.e.s sont favorables à une hausse des taxes sur les cigarettes.**

## **Le tabac est le seul produit néfaste pour la santé exempté de TVQ – une taxation à deux vitesses?**

D'autres produits néfastes comme **l'alcool ou le cannabis** sont **assujettis à la TVQ** ainsi qu'à la taxe spécifique. Cela rend d'autant plus **inconcevable l'exemption accordée au tabac.**

De plus, en décembre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une taxe spécifique provinciale sur les produits de vapotage qui viendrait s'ajouter à celle du fédéral et aux deux taxes de vente (TPS et TVQ). Une harmonisation entre les produits de tabac et de vapotage permettra une taxation raisonnée et équitable.



Il est incohérent qu'**un produit responsable de plus de 13 000 décès par année** soit exempté de TVQ au même titre que les [produits de première nécessité](#) comme le lait, le pain ou les œufs<sup>5</sup> ou les produits sanitaires.

Dans ce contexte, rétablir la TVQ sur les produits du tabac est une évidence. Cette **taxation à deux vitesses prive l'État de recettes fiscales** indispensables au bon fonctionnement du **système de santé.**

Cela contribuerait également à garder l'avantage incitatif de la hausse des prix au profit de la réduction du nombre de fumeurs. Soulignons que l'industrie du tabac pratique une stratégie de manipulation des prix qui lui permet d'augmenter ses profits à chaque année.

### **À retenir**

Pour ce nouveau budget 2023, notre demande est simple : il faut **rétablir la TVQ sur les produits du tabac et consolider le dossier des taxes.** Le gouvernement doit agir avec responsabilité et soutenir une hausse importante des prix pour réduire le nombre de personnes qui fument. C'est un moyen efficace d'augmenter les recettes et de soulager le système de santé. **L'équation se résout facilement : un paquet de cigarettes plus taxé et plus cher, c'est moins de fumeurs et plus de recettes fiscales à redistribuer.**

# Recommandation prioritaire

**Rétablir la TVQ sur les produits du tabac** - un outil supplémentaire pour soutenir une politique fiscale cohérente ayant pour priorité la hausse et la régulation des prix.

## À propos du Conseil québécois sur le tabac et la santé

Un Québec sans tabac. Voilà la vision audacieuse du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS). Depuis 1976, nous avons parcouru beaucoup de chemin et continuerons de paver la voie en mobilisant et rassemblant les acteurs de divers milieux afin d'enrayer la première cause de mortalité évitable au Québec, le tabagisme. Nous sommes aussi plus engagés que jamais à prévenir la consommation du cannabis et des produits de vapotage chez les jeunes.

Forts de notre victoire historique contre les cigarettières canadiennes dans le cadre du recours collectif CQTS-Blais pour les victimes du tabac du Québec, nous avons soif de dépassement. La santé et le mieux-être de la population du Québec guident rigoureusement nos campagnes sociétales et nos programmes de prévention, de sensibilisation et de cessation. Nous sommes honorés de pouvoir contribuer à l'adoption de changements sains pour notre société et nous nous faisons un devoir de réaliser cette mission avec diligence et bienveillance.

## Notes et références

1. Cette modification fiscale avait été mise en place pour lutter contre des stratagèmes de contrebande à la fin des années 1990. Une situation qui a évolué depuis, car le Québec est un leader mondial, avec le programme ACCES, dans la lutte à la contrebande. Actuellement, elle est stabilisée à 12 % et demeure sous contrôle depuis plus d'une décennie. De fait, cette situation permet d'envisager que la hausse du prix du tabac n'aura pas ou peu d'impacts sur ce marché parallèle.
2. La taxe spécifique devait initialement absorber la suppression de la TVQ et être révisée régulièrement à la hausse pour maintenir un prix dissuasif.
3. [OMS \(2014\), Augmenter les taxes sur le tabac : ce que vous devez savoir](#)
4. [MSSS \(2020\), Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025](#)

## Renseignements

Annie Papageorgiou  
Directrice générale du Conseil québécois sur le tabac et la santé  
514-948-5371 #233  
apapageorgiou@cqts.qc.ca